TABLE DES MATIÈRES

Préface 11

Sommaire 15

Liste des abréviations 17

Introduction 23
Section 1 - La notion de loyauté 23
Sous-section 1- Le concept de loyauté 24
I. La définition de la loyauté 24
II. La délimitation de la loyauté 26
III. Les limites de la loyauté 27
Sous-section 2 Les contextes de loyauté 27
I. Les contextes sociaux 27
A. Les peuples 28
B. La famille 29
C. Les organisations 30
II. Les contextes juridiques 30
A. Le devoir de loyauté en droit comparé des sociétés 30
B. Le droit français 34
1. Le devoir de loyauté du contractant 34
2. Le devoir de loyauté du commerçant 35
3. Le devoir de loyauté du salarié et de l'employeur 36
4. Le devoir de loyauté du banquier et du client 37
5. Le devoir de loyauté des acteurs financiers 39
6. Le devoir de loyauté des parties au procès et du juge 40
7. Le devoir de loyauté des professionnels du droit 43
Section 2 - L'intérêt du devoir de loyauté en droit des sociétés 44
I. La moralisation du droit des sociétés 44
II. L'harmonisation du droit des sociétés 45

PREMIÈRE PARTIE
RÉTROSPECTIVE DU DEVOIR DE LOYAUTÉ EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Titre I - La formation du devoir de loyauté 53
Chapitre I - L'affirmation du devoir de loyauté 55
Section 1 - Un devoir de loyauté du dirigeant envers l'associé 55
I. La source : l'arrêt VILGRAIN 55
A. Les faits et la solution de l'arrêt 56
B. L'analyse de l'arrêt 57
1. Les éléments caractérisant le manquement du dirigeant à son devoir de loyauté 57

a. L'intervention du dirigeant dans la cession 58
b. L'intérêt personnel du dirigeant dans l'acte de cession 58
c. La dissimulation des négociations en cours à l'associé cédant 59
2. Appréciation de l'obligation d'information imposée par le devoir de loyauté au regard du droit positif 60
a. Une obligation nouvelle pour le dirigeant 60
b. Une obligation proche de la réglementation des opérations d'initiés en droit financier 61
α L'obligation de divulguer l'information privilégiée 61
β. La sanction de l'utilisation de l'information privilégiée 62
C. La portée de l'arrêt 65
II. Les suites de l'arrêt VILGRAIN 66
A. L'arrêt BELEY : la consécration du devoir de loyauté 66
1. Les faits et la solution de l'arrêt 66
2. Les apports de l'arrêt 68
a. Le rejet d'une obligation d'information sur les négociations en cours pesant sur le simple cessionnaire 68
b. Une obligation d'information sur les négociations en cours imposée au dirigeant cessionnaire indirect 69
B. Les arrêts consécutifs : confirmation et extension du devoir de loyauté 70
1. La confirmation du devoir de loyauté dans le cadre de négociations en cours 70
a. Les arrêts de la Chambre commerciale de la Cour de cassation 70
b. L'arrêt de la première Chambre civile de la Cour de cassation en date du 25 mars 2010 73
2. L'extension du devoir de loyauté aux opportunités d'affaires 75
Section 2 - Un devoir de loyauté du dirigeant envers la société 76
I. Un devoir imposant une obligation de non-concurrence 76
A. La source : l'arrêt KOPCIO 77
1. Présentation de l'arrêt 77
2. Interprétation de l'arrêt 78
a. Le rejet d'une interprétation inscrivant le devoir de loyauté dans le cadre de la concurrence déloyale 78
b. Une interprétation inscrivant le devoir de loyauté dans le cadre de la concurrence interdite 79
3. Appréciation de l'obligation de non-concurrence imposée par le devoir de loyauté au regard du droit positif : une obligation nouvelle pour le dirigeant 79
B. Les suites de l'arrêt KOPCIO 81
1. L'arrêt de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 6 juin 2001 81
a. Les faits et la solution de l'arrêt 81
b. L'analyse de l'arrêt 82
2. L'arrêt de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 12 février 2002 82
a. Les faits et la solution de l'arrêt 83
b. L'analyse de l'arrêt 83
II. Un devoir imposant une obligation de ne pas détourner une opportunité d'affaires 84

Conclusion du Chapitre I 85

Chapitre II - Le fondement du devoir de loyauté 87
Section 1 - L'analyse classique 87
I. Un devoir de loyauté découlant de tout contrat 87
A. Présentation de l'analyse 88
1. Un devoir de loyauté découlant du contrat de cession 88
2. Un devoir de loyauté découlant du contrat de société 89
B. Le rejet de l'analyse 91
1. Une analyse impliquant l'existence de relations contractuelles 92
2. Une analyse ne permettant pas de justifier les différences de traitement entre les parties 92
a. Le rejet d'une obligation d'information pesant sur le simple cessionnaire et l'affirmation du devoir de loyauté imposant au dirigeant une obligation d'information 93
b. Le rejet d'une obligation de non-concurrence pesant sur le simple associé et l'affirmation du devoir de loyauté imposant au dirigeant une obligation de non-concurrence 94
II. Un devoir de loyauté découlant du contrat de mandat 95
A. Présentation de l'analyse 95
1. Une analyse assimilant le dirigeant à un mandataire 95
2. L'intérêt de l'analyse : un devoir de loyauté imposant au mandataire civil des obligations de même nature qu'en droit des sociétés 97
a. Un devoir de loyauté imposant au mandataire une obligation d'information sur les négociations en cours : l'affaire TAPIE 98
α. Présentation de l'affaire 98
β Le contenu du devoir de loyauté imposé au mandataire 101
b. Un devoir de loyauté imposant au mandataire une obligation de non-concurrence 104
B. Les limites de l'analyse 104
1. Une analyse déformant la véritable nature juridique des fonctions du dirigeant 104
2. Une analyse occultant le véritable fondement du devoir de loyauté du mandataire civil 107
Section 2 - L'analyse fiduciaire 107
I. Un devoir de loyauté découlant d'une relation fiduciaire en *common law* . 108
A. La nature du devoir fiduciaire de loyauté 108
1. Un devoir de nature prohibitive 108
2. Des obligations imposées par le devoir fiduciaire de loyauté 110
a. L'obligation de ne pas utiliser l'information privilégiée (*duty not to use non-public information*) 110
b. L'obligation de ne pas concurrencer la société (*duty not to compete*) 112
B. Les caractères d'une relation fiduciaire 113
1. Les caractères généraux d'une relation fiduciaire 113
2. Les caractères dégagés par la Cour suprême du Canada 115
a. Le pouvoir discrétionnaire du fiduciaire 116
b. Un pouvoir discrétionnaire ayant un effet sur les intérêts du bénéficiaire 116
c. La vulnérabilité du bénéficiaire 116

II. Un devoir de loyauté découlant d'une relation similaire à la relation fiduciaire en droit français 117
A. Les fondements proposés 118
1. Un devoir de loyauté découlant de la fonction de direction 118
a. Un fondement proposé par Monsieur Godon 118
b. Un fondement cohérent mais restrictif 119
2. Un devoir de loyauté découlant du pouvoir 120
a. Un fondement proposé par Monsieur Le Nabasque 120
b. Un fondement pertinent 120
α Un fondement pertinent pour justifier le devoir de loyauté du dirigeant envers tout associé 121
β Un fondement pertinent pour justifier le devoir de loyauté du dirigeant envers l'entreprise 121
B. La conception retenue et la distinction avec les situations voisines 122
1. Les éléments composant le devoir de loyauté 122
a. Un pouvoir résultant de la loi 122
b. Un pouvoir résultant des circonstances de fait 123
α Le pouvoir résultant de la détention de l'information 124
β Le pouvoir résultant de la puissance économique 126
2. La distinction avec les situations voisines 126
a. La distinction avec le devoir de bonne gestion 126
b. La distinction avec le devoir de bonne foi 127
Conclusion du Chapitre II 128
Conclusion du titre I 128

Titre II - L'extension du devoir de loyauté 129

Chapitre I - L'extension des sujets 131
Section 1 - L'extension des débiteurs du devoir de loyauté 131
Sous-section 1 - L'extension du devoir de loyauté aux membres du conseil 132
I. L'extension aux membres du conseil pris collégialement 133
A. Un devoir de loyauté envers la société 133
1. Un devoir d'agir dans l'intérêt de la société 133
a. Un devoir résultant de leur statut 133
α La source du pouvoir 133
β La conception du devoir 138
b. Un devoir soulevant des conflits de loyauté pour les membres du conseil représentant un intérêt catégoriel 141
α L'administrateur représentant les salariés 141
β L'administrateur représentant les créanciers 145
γ L'administrateur représentant les actionnaires 145
2. Le corollaire du devoir : l'indépendance dans la gestion 148
a. Un devoir de maintenir leur indépendance d'analyse, de jugement, de décision, d'action et de rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux 149
α L'indépendance à l'égard de la direction générale 149
β L'indépendance à l'égard des membres du conseil 149
γ L'indépendance à l'égard de l'actionnariat 151
b. Un devoir de ne pas obtenir des avantages de nature à compromettre leur indépendance 152

B. Un devoir de loyauté envers les actionnaires 152
1. L'exclusion d'un devoir général de loyauté envers les actionnaires 152
2. La limite de l'exclusion : un devoir de loyauté envers les actionnaires lorsque leurs actes ont des incidences directes sur leur décision d'investissement 154
II. L'extension aux membres du conseil pris individuellement 157
A. Un devoir de loyauté envers tout actionnaire 157
1. L'extension de la jurisprudence VILGRAIN aux membres du conseil. 157
2. La limite de l'extension : le principe d'égalité des investisseurs dans les sociétés cotées 158
B. Un devoir de loyauté envers la société 159
Sous-section 2 - L'extension du devoir de loyauté à l'associé 159
I. L'exclusion d'un devoir de loyauté pesant sur l'associé ès qualité 160
A. Une exclusion justifiée par l'absence d'un devoir d'agir dans l'intérêt de la société ou de l'associé 160
1. L'exclusion d'un devoir d'agir dans l'intérêt de la société 160
a. L'exclusion d'un devoir d'agir dans l'intérêt de la société résultant de son statut 160
α La thèse du droit-fonction de l'associé défendue par Josserand 160
β Une thèse critiquée par la doctrine 161
b. L'exclusion d'un devoir d'agir dans l'intérêt de la société résultant des circonstances de fait 162
2. L'exclusion d'un devoir d'agir dans l'intérêt de l'associé 162
B. Une exclusion atténuée par l'exigence de bonne foi de l'associé 163
1. L'exigence de bonne foi envers la société 163
a. Le droit à l'information 164
b. Le droit de vote 165
c. La demande de remboursement du compte courant 166
d. Le droit d'ester en justice 167
2. L'exigence de bonne foi envers les dirigeants 167
a. Le droit de critique 168
b. Le droit de révocation 168
II. L'extension du devoir de loyauté à l'associé prépondérant 171
A. Le devoir de loyauté du contrôlaire 172
1. Le devoir du contrôlaire d'agir dans l'intérêt de la société 173
a. La détermination du devoir dans le cadre de l'assemblée générale 173
b. La détermination du devoir en dehors de l'assemblée générale 174
2. Le devoir du contrôlaire d'agir dans l'intérêt des associés minoritaires 175
A. Le devoir de loyauté de l'associé influent 175
Sous-section 3 - La durée du devoir de loyauté 179
I. La durée du devoir fiduciaire de loyauté en *common law* 179
II. L'extension de la durée du devoir de loyauté en droit français 180
Section 2 - L'extension des bénéficiaires du devoir de loyauté 183
I. L'exclusion d'un devoir général de loyauté du dirigeant envers les tiers rattaché à ses fonctions 184
A. L'exclusion d'un devoir du dirigeant d'agir dans l'intérêt des tiers 184
B. La limite de l'exclusion : un devoir de bonne foi envers les tiers 184
II. Un devoir de loyauté du dirigeant envers les tiers détaché de ses fonctions 186

A. L'exclusion d'un devoir de loyauté envers les créanciers en cas d'insolvabilité de la société 187
1. Un devoir exclu au regard de la jurisprudence 187
2. Appréciation de l'exclusion 188
B. Un devoir de loyauté résiduel 189
Conclusion du Chapitre I 191

Chapitre II - L'extension des obligations 193
Section 1 - L'extension des obligations de loyauté envers l'associé 194
I. L'extension de l'obligation d'information à toute opération en cours 195
A. L'extension de l'obligation 195
B. Les limites de l'extension 196
1. L'exclusion d'une obligation d'information sur les opérations en cours en l'absence d'intérêt personnel 196
2. La question d'une obligation d'information sur les opérations en cours en présence d'un intérêt légitime 200
a. Un intérêt légitime opérant comme limite à l'obligation d'information en droit financier 201
b. Une notion inopérante dans le cadre du devoir de loyauté 202
II. L'extension de l'obligation d'information à la situation financière de la société 202
A. Les arrêts visés 202
1. L'arrêt de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 14 juin 2005 203
2. L'arrêt de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 6 mai 2008 204
B. Des arrêts de portée limitée 206
Section 2 - L'extension des obligations de loyauté envers la société 207
Sous-section 1 - Un devoir de loyauté imposant de nouvelles obligations 207
I. L'obligation de révéler le conflit d'intérêts 209
A. Une obligation imposée ponctuellement en droit positif 209
1. La révélation des conventions conclues avec la société 209
2. La révélation des mandats, fonctions et liens d'intérêts 210
3. La révélation des apports en nature, des avantages particuliers et des biens appartenant à un actionnaire acquis par la société 212
4. La révélation du conflit d'intérêts pour les votes par procuration 213
B. L'extension de l'obligation 214
1. Une obligation recommandée 214
a. Les recommandations de l'OCDE 214
b. Les recommandations américaines 215
c. Les recommandations européennes 216
d. Les recommandations françaises 217
2. L'extension 218
II. L'obligation de ne pas voter 222
A. Une obligation imposée restrictivement en droit positif 223
1. Une obligation imposée restrictivement par la loi 223
2. Une obligation imposée restrictivement par la jurisprudence 226
a. Les restrictions de vote imposées à l'associé 226
b. Les restrictions de vote imposées aux administrateurs 228
B. L'extension de l'obligation 229

1. Une obligation recommandée 229
a. Les recommandations américaines 229
b. Les recommandations européennes 229
c. Les recommandations françaises 230
2. L'extension 230
a. L'extension de l'obligation aux dirigeants et associés prépondérants intéressés 231
b. Les modalités de l'obligation 233
Sous-section 2 - La limite du devoir de loyauté : l'exclusion d'une obligation de soutien financier 234
I. Une obligation prévue pour l'actionnaire bancaire 235
II. L'extension de l'obligation 236
A. L'extension envisagée 236
B. L'exclusion de l'extension 237
Conclusion du Chapitre II 238
Conclusion du Titre II 238
Conclusion de la Première partie 239

SECONDE PARTIE
PROSPECTIVE DU DEVOIR DE LOYAUTÉ EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Titre I - L'étendue du devoir de loyauté 245
Chapitre I Le devoir de loyauté du dirigeant 247
Section 1 - Un devoir de loyauté envers la société 247
Sous-section 1- Les conventions conclues avec la société 247
I. L'interdiction des conventions conclues avec la société 248
A. L'interdiction des conventions liées au crédit imposée au dirigeant de SARL ou de société par actions 249
1. Les situations soumises à l'interdiction 249
2. Les situations non soumises à l'interdiction 250
B. L'inapplicabilité de l'interdiction au gérant de société civile, SCS ou SNC 251
II. L'autorisation des conventions conclues avec la société 252
A. L'obligation de révéler l'intérêt dans la convention 252
1. Une obligation imposée pour les conventions conflictuelles 252
a. Une obligation imposée pour les conventions réglementées 253
α Une obligation imposée au dirigeant intéressé avant la conclusion de la convention dans la SA 253
β Une obligation imposée au dirigeant intéressé après la conclusion de la convention dans les sociétés civiles, SARL et SAS 255
b. Une obligation exclue pour les conventions courantes 256
2. L'extension de l'obligation 258
B. L'obligation de ne pas voter sur la convention 259
1. Les dirigeants visés par l'obligation légale 260
2. L'extension de l'obligation aux dirigeants non visés 261
Sous-section 2 - Les rémunérations 263
I. L'interdiction de fixer sa rémunération 265
A. La fixation des rémunérations liées à l'exercice des fonctions 265
B. La fixation des rémunérations liées à la cessation des fonctions 267

II. L'obligation de ne pas voter sur les rémunérations 268
A. Une obligation imposée aux dirigeants dont les rémunérations relèvent de la procédure des conventions réglementées 269
1. Les rémunérations liées à l'exercice des fonctions 269
2. Les rémunérations liées à la cessation des fonctions 271
B. L'extension de l'obligation aux dirigeants dont la rémunération échappe à la procédure des conventions réglementées 272
Sous-section 3 - La concurrence de la société 274
I. L'interdiction de concurrencer la société 274
A. Une interdiction imposée aux dirigeants stricto sensu 275
1. Une interdiction imposée pendant l'exercice des fonctions 275
2. L'extension de l'interdiction après la cessation des fonctions 275
B. L'inapplicabilité de l'interdiction aux membres du conseil 275
II. L'autorisation de concurrencer la société 276
A. L'obligation de révéler l'acte de concurrence 277
B. L'obligation de ne pas voter sur l'autorisation de la concurrence 278
Sous-section 4 - L'utilisation des biens sociaux 278
I. L'interdiction légale d'utiliser les biens sociaux 279
A. Les dirigeants soumis à l'interdiction 279
1. Une interdiction visant le gérant de SARL et les dirigeants de sociétés par actions 279
2. L'inapplicabilité de l'interdiction aux gérants de société civile, SNC et SCS 280
B. Les actes visés par l'interdiction 280
1. Un acte contraire à l'intérêt de la société 280
2. Un acte accompli dans un intérêt personnel 281
a. L'intérêt personnel direct 281
α L'intérêt matériel 281
β L'intérêt moral 282
b. L'intérêt personnel indirect 282
II. L'extension de l'interdiction aux opportunités d'affaires 283
A. La règle des *corporate opportunities* (opportunités d'affaires) en *common law* 284
B. L'extension de la règle des corporate opportunities en droit français 287
1. L'obligation de révéler l'existence d'une opportunité d'affaires 287
2. L'obligation de ne pas voter sur l'appropriation de l'opportunité d'affaires 288
Section 2 - Un devoir de loyauté envers les associés 288
I. Les prises de contrôle 288
A. Les prises de contrôle repoussées par les dirigeants 289
1. L'interdiction légale d'adopter des mesures susceptibles de faire échouer une offre : l'obligation de neutralité 290
2. L'extension de l'interdiction 292
B. Les prises de contrôle encouragées par les dirigeants 294
1. La révélation de l'intérêt dans l'opération 295
a. Une obligation imposée partiellement par le Règlement général de l'AMF 296
b. L'extension de l'obligation 298
2. Les conditions de vote de l'avis sur l'intérêt de l'offre 298

a. La révélation des conditions de vote imposée par le Règlement général de l'AMF....298
b. La proposition d'une obligation de ne pas participer à l'avis en cas de conflit d'intérêts....298
II. Les autres opérations de restructuration.... 300
A. Le rapport des dirigeants sur l'intérêt de l'opération 300
1. Le rapport sur l'intérêt de la fusion 301
2. Le rapport sur l'intérêt de la réduction de capital.... 301
3. Le rapport sur l'intérêt de l'apport partiel d'actifs 304
a. Un rapport imposé en cas d'option pour le régime des scissions....304
b. L'extension du rapport en l'absence d'option pour le régime des scissions....304
B. L'obligation d'établir un rapport désintéressé.... 305
1. La révélation des conflits d'intérêts par le dirigeant intéressé 305
2. Le vote de l'opération par des associés désintéressés 305
Conclusion du Chapitre I....306
Chapitre II - Le devoir de loyauté de l'associé.... 307
Section 1 - Un devoir de loyauté envers la société....307
Sous-section 1 - Les conventions conclues avec la société....307
I. L'interdiction légale des conventions liées au crédit 308
A. Une interdiction imposée à l'associé de SARL.... 308
B. Les associés échappant à l'interdiction 308
II. Le contrôle légal des conventions conclues avec la société.... 309
A. Les associés soumis au contrôle.... 309
1. Un contrôle imposé à tout associé de SARL 309
1. Un contrôle imposé à l'actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans les sociétés par actions.... 309
B. L'extension aux associés échappant au contrôle.... 310
1. L'extension de l'obligation de révéler l'intérêt dans la convention 310
2. L'extension de l'obligation de ne pas voter sur la convention 311
Sous-section 2 - La concurrence de la société....312
I. L'interdiction de concurrencer la société 312
A. Une obligation de non-concurrence imposée par la loi.... 312
1. Une obligation de non-concurrence imposée expressément par la loi .. 312
a. L'obligation de non-concurrence imposée aux associés de sociétés civiles professionnelles....312
b. L'obligation de non-concurrence imposée aux associés de sociétés d'exercice libéral 313
c. L'obligation de non-concurrence imposée à l'associé salarié....313
2. Une obligation de non-concurrence imposée implicitement par la loi : l'obligation de non-concurrence imposée à l'associé apporteur 314
B. Une obligation de non-concurrence imposée par la jurisprudence 315
II. L'extension de l'interdiction 315
Sous-section 3 - L'utilisation des biens sociaux....315
I. Le contrôle légal de l'utilisation des biens sociaux.... 316
A. L'encadrement de l'achat d'un bien à un associé.... 316
B. Le contrôle des apports en nature et l'octroi d'un avantage particulier ... 316
1. L'obligation de révéler les apports en nature et les avantages particuliers 316

2. L'obligation de ne pas voter sur l'évaluation de l'apport en nature et l'octroi d'un avantage particulier 317
II. L'extension du contrôle 317
Section 2 Un devoir de loyauté envers les associés 318
I. Les opérations de cession avec les minoritaires 318
A. Les opérations de cession avec les minoritaires dans le cadre d'une opération de restructuration 318
B. Les opérations de cession ordinaires avec les minoritaires 319
II. La cession de contrôle à un tiers 319
A. Les règles imposées pour les cessions de contrôle dans les sociétés cotées 319
1. La prise de contrôle 319
2. Les opérations consécutives à la prise de contrôle 320
a. Les procédures imposées en cas de départ volontaire 321
α L'offre publique obligatoire d'acquisition 321
β L'offre publique de retrait 322
b. La procédure imposée en cas de départ forcé : le retrait obligatoire 323
B. Les règles proposées pour les cessions de contrôle dans les sociétés non cotées 324
1. L'obligation de révélation imposée en *common law* 324
2. L'exclusion d'une obligation de révélation en droit français 325
Conclusion du Chapitre II 326
Conclusion du Titre I 326

Titre II - Le contrôle du devoir de loyauté 327
Chapitre I - Le contrôle juridique 329
Section 1 - Le contrôle des conflits d'intérêts 329
Sous-section 1 - Le contrôle interne 329
I. Le contrôle du conseil 330
A. Les expressions du contrôle 331
1. Le contrôle des membres du conseil 331
a. Le contrôle collégial 331
α Le contrôle du devoir de loyauté envers la société 332
β Le contrôle du devoir de loyauté envers les actionnaires : le contrôle du prix 333
b. Le contrôle individuel 334
α La vigilance de l'administrateur 335
β L'opposition de l'administrateur 336
2. Le contrôle du bureau du conseil 336
B. L'effectivité du contrôle 339
1. La mise en place de comités spécialisés 340
a. Le comité des comptes 340
b. Le comité des rémunérations 341
c. Le comité des nominations 342
2. L'introduction d'administrateurs indépendants dans les conseils et comités 343
a. Des administrateurs indépendants recommandés par les pratiques de bonne gouvernance 344

b. La contribution de l'administrateur indépendant au respect du devoir de loyauté 346
II. Le contrôle de l'assemblée générale 348
A. Le contrôle avant l'assemblée générale 349
1. La communication des documents sociaux 350
2. Les questions écrites 354
3. La demande d'inscription de points ou de projets de résolution 355
B. Le contrôle au cours de l'assemblée générale 357
1. Le contrôle du bureau de l'assemblée générale 357
2. Le contrôle des actionnaires 360
a. Les expressions du contrôle 360
α Les questions orales 361
β L'amendement et le dépôt de projets de résolutions 361
γ L'exercice du droit de vote 362
b. L'effectivité du contrôle 364
Sous-section 2 Le contrôle externe 366
I. Le contrôle du commissaire aux comptes 367
A. Les décisions contrôlées 367
1. Les décisions concernant l'intérêt de la société 367
2. Les décisions concernant l'intérêt des associés 368
B. L'indépendance du contrôle 370
II. Le contrôle des experts 373
A. L'expert désigné par le conseil 373
1. La désignation d'un expert en cas de conflit d'intérêts au sein du conseil 374
a. L'expert de l'article 261-1 I du Règlement général de l'AMF 374
b. L'extension du cadre d'intervention de l'expert 376
2. La désignation d'un expert indépendant 378
B. L'expert mandaté par les associés 379
1. L'expert de gestion 379
a. Le contrôle des décisions des organes de gestion 381
b. L'exclusion du contrôle des décisions de l'assemblée générale 382
2. L'expert de l'article 145 du Code de procédure civile 383
3. L'expert des articles 1592 et 1843-4 du Code civil 384
Section 2 - Le contrôle disciplinaire 388
I. Le contrôle direct 388
A. La révocation du dirigeant 388
1. La révocation par les organes sociaux 388
2. La révocation judiciaire 390
B. L'exclusion de l'associé 391
II. Le contrôle indirect 393
A. La démission des membres du conseil 393
B. Le retrait des associés 394
1. L'absence d'un droit de retrait général en droit positif 394
2. L'ouverture d'un droit de retrait en cas de manquement au devoir de loyauté 396
Conclusion du Chapitre I 398

Chapitre II - Le contrôle judiciaire 399
Section 1 - La nullité 400
I. Les cas de recours en annulation ouverts par la loi 400
A. La nullité fondée sur la violation d'une disposition impérative 400
1. La nullité de la convention conclue avec la société 400
2. La nullité de la rémunération accordée au dirigeant 402
B. La nullité fondée sur la violation des lois qui régissent les contrats 404
1. La nullité de la décision sociale 404
2. La nullité du contrat de cession 405
II. L'ouverture d'un recours général en annulation pour détournement de pouvoir 407
Section 2 - La responsabilité 408
Sous-section 1 - La responsabilité du dirigeant manquant à son devoir de loyauté 408
I. La responsabilité envers la société 409
A. Les cas de recours ouverts à la société 409
1. Les recours fondés sur la violation d'une disposition légale 409
a. Les cas de recours en responsabilité civile 409
b. Les cas de recours en responsabilité pénale 412
c. Les cas de recours en responsabilité liés à l'ouverture d'une procédure collective 415
2. Les recours fondés sur la violation d'un engagement contractuel avec la société 417
B. L'ouverture d'un recours général en responsabilité civile pour détournement de pouvoir 421
1. Le détournement de pouvoir des dirigeants 421
2. Le détournement de pouvoir des membres du conseil d'administration ou du directoire 422
a. La présomption de responsabilité des membres du conseil d'administration ou du directoire 423
b. L'exonération de responsabilité des membres du conseil d'administration et du directoire 424
α L'inscription de leur opposition dans le procès-verbal 425
β La démission 426
γ L'équité procédurale 427
II. La responsabilité envers les associés 430
A. La responsabilité des dirigeants considérés individuellement 430
B. La responsabilité des membres du conseil 432
1. L'ouverture des cas de responsabilité 432
2. L'exonération de responsabilité des membres du conseil 434
Sous-section 2 - La responsabilité de l'associé manquant à son devoir de loyauté 435
I. La responsabilité de l'associé dans le cadre de l'assemblée générale : le recours pour abus de majorité 435
II. La responsabilité de l'associé en dehors de l'assemblée générale 436
A. Les cas de recours ouverts à la société 436
1. Les cas de recours fondés sur la violation d'une disposition légale 436
2. Le recours fondé sur la violation des statuts 436
3. Le recours fondé sur la violation d'une clause extra-statutaire 437

B. L'ouverture d'un recours général pour détournement de pouvoir..... 438
Conclusion du Chapitre II.....438
Conclusion du Titre II.....439
Conclusion de la Seconde Partie.....439

Conclusion générale..... 441

Bibliographie..... 445

Index alphabétique 501

Table des matières 509